

Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2010 : 20h00

Présidence : Luc Ciocca.

Le Président ouvre la séance.

Effectif du conseil en date du 22 juin 2010 : 70 conseillers. Excusés : 22, absent non excusé : 1.

Présents : 47

L'ordre du jour modifié adopté à l'unanimité est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Assermentation de nouveaux membres**
- 2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2009**
- 3. Communications de la municipalité**
- 4. Elections statutaires (président, vice-président et scrutateurs)**
- 5. Elections complémentaires à la commission des finances**
- 6. Comptes communaux 2009, présentation et adoption**
- 7. Adhésion de notre commune au réseau de distribution d'eau de l'AIAE**
- 8. Augmentation du plafond d'endettement de la commune de 5,2 à 6,2 millions**
- 9. Divers et propositions individuelles**

1. Assermentation de nouveaux membres.

Mme et M. GERMOND Shirley et Alexandre, M. CHARLET Cédric et M. BULLIARD Frédéric ont demandé à faire partie du conseil général. Ils sont assermentés. Effectif du Conseil : 74. Présents : 51, majorité : 26.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009.

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 20 octobre est adopté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité.

M. Daniel Bridel indique que la commune était présente à la journée de l'UCV du 3 juin : MM Vallotton et Zurcher ont tenu un stand, ils sont chaleureusement remerciés.

M. Michel Oberson informe les conseillers de l'ouverture de la garderie « Aux crayons de couleurs », le 23 août prochain et adresse ses remerciements aux personnes qui ont permis la réalisation de celle-ci.

Mme Danielle Monod donne les indications suivantes :

- Péréquation : loi a été votée, elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Les indications reçues permettront l'élaboration du budget.
- Ecoles de musique : financement négocié par l'UCV avec le canton à Fr. 9.50 par habitant au lieu des Fr. 25.- initialement annoncés, montant qui avait été ramené à Fr. 18.- dans un premier temps.
- Les 4 actions de Beaulieu ont été vendues à Fr. 190.-, elles avaient une valeur nominale de Fr. 100.-.
- Police : pas de contrat de prestations conclu, nous sommes soumis au contrat de base. La police interviendra comme elle l'a fait jusqu'à présent, mais ne vient pas exercer une surveillance. Si on veut une police plus présente, cela aura un coût qu'il faudra assumer.
- 2 personnes ont été engagées comme aides à la déchèterie, pour éviter les abus ou négligences à la déchèterie du bas.
- Fromagerie : Elle est en fonction depuis fin avril. Le traitement des eaux de la fromagerie se fera à la STEP : il est en cours de finalisation. Les conduites nécessaires ont été installées à la charge de la fromagerie. Il est difficile de chiffrer les retombées financières pour la commune. Par contre c'est un plus en terme d'image, la fromagerie

participe en outre au tissu social du village avec des emplois et une renommée dont on espère qu'elle s'étendra loin à la ronde. C'est grâce à de telles entreprises, comme il y en a beaucoup au village, que l'on évite que Vuarrens ne devienne qu'une cité dortoir.

- Eoliennes : Le projet a été accepté par la confédération, la zone « Tout-vents » est validée. L'enquête démarrera début 2011. Il n'y aura pas d'éoliennes sur le territoire de la commune mais des propriétaires du village ont été approchés par d'autres sociétés. Pour l'heure un accord a été trouvé et signé avec les sociétés Alpiq et Sol-E, en vue d'un éventuel développement futur, qui pourrait se concrétiser dans un deuxième temps.
- Jumelage : une petite délégation a été reçue à Pentecôte. Les festivités, groupées avec le mouvement junior du foot, se sont bien passées et nos « jumeaux français » sont rentrés contents. Les bénévoles qui ont œuvré avant, pendant et après la fête sont vivement remerciés.
- Fusion : sujet d'actualité dans le canton, et sensible. Des discussions informelles sur ce sujet on eu lieu avec quelques communes, pour une prise de température. La Municipalité souhaiterait avoir un avis informel du Conseil afin de savoir s'il faut poursuivre ces discussions ou s'il faut mettre un terme à cette démarche. La Municipalité est ouverte à la discussion, avec l'idée qu'il vaut mieux prendre un éventuel train en marche plutôt que rester sur le quai.
- Deux départs ont été annoncés :
 - Luc Ciocca, qui nous quitte après 10 ans de bons et loyaux services au poste de 1^{er} citoyen du village. Il est remercié de s'être dévoué à la tâche publique pendant toutes ces années, avec sérieux et compétence.
 - Pascal Roulin a dû renoncer à sa charge de municipal en raison d'obligations professionnelles et familiales qui ne lui permettent pas d'accomplir son mandat au plus près de sa conscience. Il est remercié pour ses compétences, son engagement et son sérieux qui ont été grandement appréciés.
- La fête du 1^{er} août aura lieu le 31 juillet.

4. Elections statutaires (président, vice-président et scrutateurs)

Election du président : Luc Ciocca ne se représente pas. Il est motivé à proposer à son successeur une équipe qui fonctionne et imagine que la personne qui va être candidate le sera aussi pour la prochaine législature. M. Patrick Bouvier et Mme Séverine Maire sont proposés, mais n'accepteraient pas cette tâche.

Le vote nominatif a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 51, rentrés 51.

Nuls : 2 Valables : 49 Blancs : 12 Majorité absolue : 25

Obtiennent des voix : Vallotton Patrick : 8, Maire Séverine : 6, Muller Claude : 4, Constantin Grégoire : 3, Chevalley Cyril : 3, Favez Pierre : 2, Bornick Yves : 2 ; Verly François : 2, voix éparses : 7.

Personne n'atteint la majorité absolue.

Un second tour a lieu, à bulletin secret. Election à la majorité relative.

Bulletins distribués : 51, rentrés 51.

Nuls : 0 Valables : 51 Blancs : 7 Majorité absolue : 26

Obtiennent des voix : Vallotton Patrick : 23, Muller Claude : 10, Verly François : 4, Maire Séverine : 2, Schwab Ronald 2, voix éparses : 3

M. Patrick Vallotton est élu au poste de président du Conseil général de la commune.

Election du vice-président : M. Patrick Bouvier se représente. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le vote nominatif a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 51, rentrés 51.

Nuls : 0 Valables : 51 Blancs : 2 Majorité absolue : 26

Bouvier Patrick: 49

M. Patrick Bouvier est réélu au poste de vice-président.

Election des scrutateurs :

Les scrutateurs actuels sont : MM Thomas Gerber, Nadyr Miedinger et Cyril Chevalley et Mme Séverine Maire.

Ces quatre personnes sont réélues à l'unanimité et applaudies, Mme Séverine Maire et M. Cyril Chevalley comme scrutateurs et MM Thomas Gerber et Nadyr Miedinger comme suppléants.

5. Election complémentaire à la commission des finances

Mme Michèle Besson est démissionnaire de la commission des finances avec effet au 30 juin 2010. Les suppléants étaient MM Yves Bornick et Patrick Bouvier. M. Bornick propose M. Bouvier comme membre de la commission des finances. M. Bouvier accepterait cette tâche. M. Bouvier ne pourrait toutefois officier en tant que remplaçant du président du Conseil et membre de la commission des finances. M. Bouvier est élu à l'unanimité, à main levée.

Election d'un suppléant : M. Patrick Vallotton propose Mme Shirley Germond, qui n'accepterait pas cette tâche. M. François Verly propose M. Claude Muller, qui accepterait cette tâche. M. Claude Muller est élu à l'unanimité, à main levée, comme suppléant à la commission des finances.

6. Comptes communaux 2009, présentation et adoption

Chaque conseiller a reçu à son domicile les comptes 2009 et le rapport de la Municipalité sur ceux-ci et sur la gestion communale 2009. Le rapport de la commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Grégoire CONSTANTIN.

Y sont notamment relevés les éléments suivants :

- La commission constate que l'établissement de la nouvelle laiterie a occasionné sur les deux comptes de fonctionnement des Services industriels et des Egouts des coûts directs et indirects à charge de la commune supérieurs à Fr. 50'000.-.
- La commission souligne que l'endettement communal à moyen et long terme continue d'être son sujet principal de préoccupation.
- La commission conteste l'attribution faite au fond de réserve de Fr. 43'000.- pour la réfection du chemin AF en direction de Villars-le-Terroir. La dépense n'ayant pas été faite en 2009 et compte tenu de la situation financière précaire de la commune, la commission juge que le goudronnage de ce chemin n'est pas prioritaire.
- En conclusion, la commission demande d'amender les comptes 2009 en supprimant le passif transitoire de Fr. 43'000.- puis d'accepter les comptes 2009 ainsi corrigés.

La discussion est ouverte après que le président a rappelé les modalités de prise et d'attribution de parole.

Les éléments abordés et les réponses fournies sont pour l'essentiel les suivants :

- Il s'agit d'un chemin de remaniement ne dépendant que de notre commune, ouvert à tous, et reliant Vuarrens à la commune voisine de Villars-le-Terroir. La longueur du chemin est de 2,5 km au total, dont la partie la plus endommagée représente une surface de quelque 860 m².
- La commune est très endettée, des priorités doivent être définies.
- Ce chemin fait patrie du patrimoine de la commune, laquelle est tenue de l'entretenir.
- La réfection n'a pas été entreprise en 2009, car la Municipalité a attendu les résultats de la péréquation. Les conditions météorologiques n'ont pas permis la réalisation des travaux prévus. Le montant a été placé en fonds de réserve et non en transitoire. Si on attend pour effectuer les travaux, les montants à investir ensuite pourraient s'avérer nettement supérieurs.
- Le revirement de la position de la commission et du conseil apparaît comme incohérent, la nécessité de la réfection du chemin ayant été reconnue par le conseil en 2009, le montant prévu budgété.

- La réfection du chemin est nécessaire, est-elle prioritaire, alors que le plafond d'endettement doit être revu ?
- La commission des finances souhaite sensibiliser les conseillers à son point de vue et inciter la Municipalité à mettre en place un système de priorités dans ses actions et investissements.
- Le Président rappelle que le point de l'ordre du jour présentement traité porte sur les comptes, soit sur la position des montants dans les comptes et de leur exactitude, non sur la nécessité de refaire le chemin.
- La Municipalité, par la voix de sa Syndique, confirme qu'elle ne veut pas faire tout et n'importe quoi, qu'elle fait preuve de prudence et a attendu le résultat de la péréquation. Tout est mis en œuvre pour maintenir une gestion rigoureuse du ménage communal.
- Quelques indications complémentaires sont fournies concernant des frais liés à la nouvelle fromagerie : Des frais ont été consentis à hauteur de Fr. 50'000.- en raison du fait que l'on se trouve sur une zone artisanale et non spécifiquement en raison de la création de la fromagerie. La commune a pris en charge les frais d'élimination des déchets, car il y avait une décharge communale sur cette parcelle. La conduite d'eau potable a été augmentée, profitant de la pose des conduites de gaz. Ces travaux auraient de toute manière dus être entrepris plus tard.

Le président clôt la discussion et indique que le conseil va devoir accepter ou refuser la proposition d'amendement de la commission des finances. La question soumise aux conseillers est : « Acceptez-vous la proposition de la commission des finances demandant la suppression de l'attribution au fonds de réserve de Fr. 43'000.- pour la réfection du chemin AF ? »

Acceptent : 10. Refusent : 30 Abstentions : 7 Non participants : 4

La proposition d'amendement est refusée.

On procède au vote sur les comptes. La question soumise aux conseillers est : « Acceptez-vous les comptes communaux 2009 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à sa boursière ? »?

Acceptent : 46. Refusent : 0 Abstentions : 5

Les comptes 2009 sont acceptés.

7. Adhésion de notre commune au réseau de distribution d'eau de l'AIAE

Chaque conseiller a reçu à son domicile le préavis municipal sur cet objet. Le rapport de la commission ad hoc est lu par son rapporteur, Mme Rachel Haueter.

Y sont notamment relevés les éléments suivants :

- L'alimentation en eau du village telle que prévue par l'AIAE est conforme au plan directeur régional.
- La seule solution envisageable pour garantir l'approvisionnement en eau de la commune est notre rattachement au réseau de l'AIAE.
- En conséquence, la commission ad hoc propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le rapport de la commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Pierre Favez.

Y sont notamment relevés les éléments suivants :

- L'échéance de la convention liant notre commune à Villars-Mendraz en 2013 oblige la commune à adhérer à l'AIAE.
- Cette adhésion garantit un approvisionnement en eau sur le long terme.
- L'investissement de Fr. 480'000.- est très important mais indispensable.
- L'adhésion permettra à la commune une réduction des frais d'exploitation et d'entretien, l'entretien du réseau communal restant toutefois à charge de la commune.

- Le prix du m³ d'eau augmentera.
- La commission des finances demande d'accepter l'adhésion au réseau de distribution d'eau AIAE.

Mme Danielle Monod et M. Jean-Philippe Buffat donnent les indications complémentaires suivantes :

- La commune est fournie en eau par la commune de Villars-Mendraz. Nous achetons déjà de l'eau à l'AIAE, même si nous n'avons pas encore adhéré. Une étude d'approvisionnement en eau datant de 2007 a débouché sur un plan directeur régional de distribution d'eau, approuvé par les Municipalités concernées. Ce plan consiste à regrouper les communes autour de réservoirs intercommunaux, d'où la demande d'adhésion à l'AIAE.
- Les conditions d'adhésion impliquent une finance d'entrée facturée à la commune adhérente.
- Cette finance est calculée en fonction de la valeur actuelle du réseau AIAE, répartie en fonction du nombre d'habitants ainsi que du coût du raccordement des nouvelles communes.
- Ces finances d'entrée et les liquidités de l'AIAE financeront le bouclage du réseau.
- Le montant de la quote-part pour l'adhésion de Vuarrens s'élève à Fr. 487'252.-, 25 % étant à verser à l'adhésion, 50% au début des travaux, et le solde de 25 % lors du raccordement.
- La Municipalité propose de financer ce montant par une hausse du prix du m³ d'eau de 20 centimes hors taxes.

Le président ouvre la discussion sur cet objet.

Les éléments abordés et les réponses fournies sont pour l'essentiel les suivants :

- Si on n'adhère pas, on pourrait continuer à acheter de l'eau à l'AIAE, pas à Villars-Mendraz car la conduite devra être refaite. La source de Villars-Mendraz sera remise à l'Association du Haut Jorat. Il s'ensuivrait une augmentation importante du prix du m³ d'eau. Sans adhérer, il faudrait vendre le m³ d'eau Fr. 2,50. En adhérant il sera acheté par la commune approximativement à Fr. 1,20.-.
- Si on n'adhère pas, on paiera plus cher, sans garantie d'obtenir de l'eau en cas de pénurie.

Le président clôt la discussion

La question soumise aux conseillers est : « Acceptez-vous de donner votre accord à l'adhésion à l'AIAE, d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 487'252.- remboursable sur 50 ans, de financer ce crédit par une hausse du prix de l'eau de Fr. 0,20 H.T. par m³ dès l'adhésion de notre commune à l'AIAE et qui permet un amortissement sur 50 ans ? »

Acceptent : 47. Refusent : 0 Abstentions : 4

Le préavis municipal est accepté.

•

.

8. Augmentation du plafond d'endettement de la commune de 5,2 à 6,2 millions

Chaque conseiller a reçu à son domicile le préavis municipal sur cet objet. Le rapport de la commission des finances est lu par son rapporteur, M. Alain Roy.

Y sont notamment relevés les éléments suivants :

- Le taux d'endettement de la commune est qualifié de critique, selon la classification cantonale.
- L'augmentation du plafond d'endettement est une obligation à laquelle la commune ne peut échapper.

- La politique d'austérité engagée par la commune devra être maintenue.
- La commission des finances demande d'accepter la hausse du plafond d'endettement à 6,2 millions.

M. Pierre Giltay donne les indications complémentaires suivantes :

- Le plafond est une limite, soit le niveau maximum auquel la commune a le droit de s'endetter. Il ne s'agit pas de l'endettement lui-même ni d'une incitation à s'endetter.
- L'augmentation du plafond d'endettement permet la mise en conformité de celui-ci avec l'endettement effectif de la commune, en tenant compte des investissements qui doivent être consentis, comme l'adhésion à l'AIAE.
- Le Conseil d'Etat a autorisé cette augmentation.
- Les services de l'Etat ont conduit une analyse très fouillée des finances de la commune ainsi qu'une projection la situation financière de la commune dans l'avenir. Le classement de notre commune s'améliore, mais reste fragile. La politique d'austérité n'est pas remise en cause et doit être poursuivie.

Le président ouvre la discussion sur cet objet.

Lors de la courte discussion qui s'ensuit, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'autoriser une augmentation du plafond d'endettement de 6,2 millions mais une augmentation à 6,2 millions au lieu des 5,2 millions actuels.

Le président clôt la discussion

La question soumise aux conseillers est : « Acceptez-vous l'augmentation du plafond d'endettement à 6,2 millions ? »

Accepté : 41. Refusent : 1 Abstentions : 9

9. Divers et propositions individuelles

Mme Séverine Maire demande qu'au prochain arrêté d'imposition soit prévu un impôt sur les chiens, à affecter à des poubelles et des sacs pour les déjections canines. En effet, les chemins que l'on suit en s'éloignant du village sont dégoûtants.

Mme Monod répond que la Municipalité y réfléchira.

M. François Verly indique que l'accotement du chemin forestier après la STEP s'affaisse et demande que l'on y jette un œil.

M. Hermann Gerber indique que les travaux seront pris en charge par la PC au mois de septembre.

Mme Marlène Prélaz demande des indications quant au service de repas proposé aux enfants pris en charge par la garderie.

M. Daniel Bridel indique :

- Tous les parents des enfants habitant le village ou scolarisés à Vuarrens ont reçu un courrier.
- Les repas sont pris à la buvette de la grande salle, servis par l'auberge.
- Lors du jour de congé de l'aubergiste, les repas sont servis par une personne du village travaillant dans une structure préparant des repas.
- Il y aura des produits frais, de la viande et du poisson.
- Le service débutera le 30 août avec des élèves du cycle initial et du primaire.
- Les personnes qui serviront les repas suivront un cours et recevront un brevet.
- Il n'y a pas d'endroit de repos prévu, ce qui est accepté par le SPJ en raison du fait qu'il n'y aura que deux heures d'ouverture par jour.

Mme Isabelle Balitzer rend les conseillers et les municipaux attentifs à différents points en lien avec les éoliennes :

- A l'étranger, les éoliennes doivent être éloignées des habitations d'au moins 500 mètres. Cette distance minimale devrait être portée à 1 km en raison de l'augmentation de la taille de ces installations.
- Le principal problème n'a pas trait au bruit mais à l'ombre des pales en rotation et du mât lui-même.
- A son sens, les Municipalités sont trop bienveillantes à l'égard des entreprises qui promeuvent les éoliennes. Fr. 30'000.- ont été proposés, les montants proposés à l'étranger sont nettement plus élevés, les communes ont en outre négocié des redevances sur les KWh produits.

M. Patrick Vallotton fait par au conseil de divers constats :

- On traite des dossiers difficiles et complexes, sans collaboration intercommunale et sans aide de l'Etat.
- On évoque souvent les fusions, encouragées par le Conseil d'Etat.
- Il faut prendre les devants, préparer une motion en vue d'une fusion. Cela permettra de réfléchir à une fusion qui apportera quelque chose à la commune, plutôt que devoir accepter une fusion contraignante.
- Il propose d'également nous tourner vers Echallens, qui est différent, qui pourrait nous apporter quelque chose et à qui on pourrait apporter quelque chose.

Mme Séverine Maire s'interroge sur le coût pour la commune de l'accueil des enfants sur la pause de midi.

M. Daniel Bridel fournit les indications suivantes :

- Ce n'est pas la commune qui gère.
- La commune met la buvette à disposition et n'engage pas d'autres frais.
- La garderie loue les locaux à la commune.

Suite à la question de Mme Marlène Prélaz qui s'inquiète que la buvette ne puisse plus être louée en journée, M. Bridel indique que si seuls 10 enfants sont accueillis, ils mangeront dans la salle à l'arrière du restaurant puis pourront se rendre à la place de jeux.

M. Luc Ciocca remercie les conseillers pour la confiance qu'ils lui ont témoignée tout au long de ses années de présidence, il a été honoré par la tâche qui lui a été confiée.

Mme Monod remercie M. Ciocca au nom de la Municipalité. M. Ciocca quitte la présidence du conseil après 10 ans de bons et loyaux services. Elle lui souhaite « bon vent » pour sa vie privée et professionnelle.

L'assemblée applaudit M. Ciocca.

Mme Monod remercie également M. Pascal Roulin, qui quitte la Municipalité en raison d'obligations professionnelles et familiales. Elle le remercie pour son engagement et pour le fait que c'est quelqu'un sur qui on peut compter.

M. Ciocca clôt la séance à 22 h 50.

Le Président :

Le Secrétaire :